

La séance s'est tenue à la Résidence Art&Loire, siège social, de 10 h 30 à 12 h 45, en présence de 8 représentants des résidents et des familles. Ont été abordés les points ci-après :

QUESTIONS DES REPRÉSENTANTS DES RÉSIDENTS ET DES FAMILLES



Compte tenu de la proximité de la séance avec la précédente, les représentants n'ont pas de nouvelles questions. Les sujets d'insatisfaction sont identiques à ceux formulés en séance du 20/10/22.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CVS

Les modifications apportées par le décret 2022-688 du 25/04/22 sont validées. Le nouveau règlement sera applicable le 01/01/23.

► **Pour en savoir plus, consultez la note « Réforme des Conseils de la Vie Sociale, ce qui va changer au 1^{er} janvier 2023 ».**

HARMONISATION DU FORFAIT SOINS

À partir du 1^{er} janvier 2023, la Résidence Les Hauts du Château sera comme les autres sites en « tarif global ».

► **Certains actes et achats** jusqu'ici à la charge des résidents de ce site, dont les honoraires des médecins traitants, **seront désormais payés directement par l'établissement.**

► **Restent à la charge des résidents, caisses primaires et mutuelles** : les frais de spécialistes, d'hospitalisations, les actes et traitements nécessitant le recours à un laboratoire spécialisé, des équipements ou produits « lourds », les transports sanitaires, les dispositifs sur mesure, les médicaments.

Les résidents, familles et professionnels libéraux du site ont été informés par courrier.

MODIFICATIONS DU CONTRAT DE SÉJOUR ET DU RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT

Les modifications sont dues à la publication de deux décrets en avril 2022 :

- décret n° 2022-734 portant diverses mesures d'amélioration de la transparence financière dans la gestion des établissements et services sociaux et médico-sociaux,
- décret n° 2022-688 du 25 avril 2022 portant modification du conseil de la vie sociale et autres formes de participation.

Elles concernent notamment :

- l'accessibilité à Internet pour les résidents et les visiteurs,
- la gratuité du marquage du linge personnel des résidents,
- la clarification de la possibilité d'évolution des tarifs des prestations conformément à la réglementation,
- la clarification du délai de facturation après un décès,
- la composition du CVS à compter du 1^{er} janvier 2023.



Rappel concernant le tabagisme : il est totalement interdit de fumer à l'intérieur des bâtiments, **y compris dans le logement du résident** (décret n° 2006-1386 du 15/11/2006 et circulaire DGAS/2006/528 du 12/12/2006).

Les nouveaux contrat et règlement seront applicables le 01/01/23.

ENQUÊTES DE SATISFACTION DES USAGERS

► **Auprès des résidents, hors UPAD :**

- renseignement en autonomie ou accompagnement si besoin par le référent soignant ou l'animateur,
- 125 retours, soit **63 % des résidents hors UPAD.**

► **Auprès des familles et proches :**

- diffusion par mail à 321 référents familiaux, avec une **date butoir au 13/10/22** (les questionnaires transmis après le 01/12/22 ne sont pas pris en compte),
- 57 retours*, soit **17 % des familles.**

Les bilans ont été présentés aux membres du CVS. Une synthèse des résultats sera affichée et diffusée aux référents familiaux.

CALENDRIER 2023 DES RENCONTRES DU CVS

Jeudi 13 avril

Jeudi 6 juillet

Jeudi 19 octobre

N'hésitez pas à envoyer vos questions à vos représentants : cvs@lesligeriennes.fr

TRANSFERT DES LITS DE SAVENNIÈRES À SAINT GEORGES SUR LOIRE

► **Historique du projet** : Pour donner suite à une demande du représentant des familles du site de Savennières, les éléments ayant conduit à la décision de transférer les 42 lits de cet EHPAD sur le site de St Georges/Loire ont été présentés et expliqués.

► **Avancement du projet d'extension Art&Loire** : Les appels d'offres ont été lancés le 21/11/22, avec une date butoir pour les retours au 25/01/23. Les travaux débuteront au 2^e trimestre 2023 avec une réception début 2024. Les coûts toutes dépenses confondues ont été évalués en juillet 2022 à un peu moins de 6 millions d'euros.

► **Vente des locaux de Savennières** : Une offre de la SCI GUEPAR a été approuvée par le Conseil d'Administration le 20/10/22. La lettre d'intention stipule la transformation des bâtiments :

- en logements intergénérationnels de tous types de surfaces,
- pour partie en locaux professionnels,
- aménagement d'un espace salle de réunion associatif,
- en fonction des besoins de la commune, laquelle est associée à la définition desdits besoins.

AUTRES POINTS & QUESTIONS DIVERSES

• **Hausse des coûts énergétiques** : L'impact est plus ou moins important selon le mode de chauffage des sites mais tous les résidents supportent les mêmes dépenses (principe de solidarité appliqué dans les établissements publics). Une aide non pérenne de l'État a été perçue, de 150 € par résident.

• **Devenir de la méthanisation à Art&Loire** : Un projet de reprise en filière bois est en cours. L'installation prévue pour la méthanisation est compatible avec un chauffage au bois. Les avancées du projet seront abordées au prochain CVS.

• **COVID-19** : 3 cas isolés sur trois sites différents entre le 20/10 et le 01/12/22. Pas de mesure nouvelle, le port du masque est maintenu pour les professionnels et les visiteurs. La 5^e campagne de vaccination est en cours. 87 % des résidents ont reçu au moins 4 doses de vaccin depuis 2021.

• **Référents « Laïcité » (loi du 24/08/21)** : Sophie PETTINI (directrice adjointe) et Christophe TIJOU (cadre supérieur de santé) ont été désignés. Des actions sont réalisées auprès des personnels du 9 au 15/12/22.

• **Noël des enfants du personnel** : Spectacle et goûter le mercredi 21/12/22 sur le site de La Possonnière, en présence des résidents.

